Image not found or type unknown

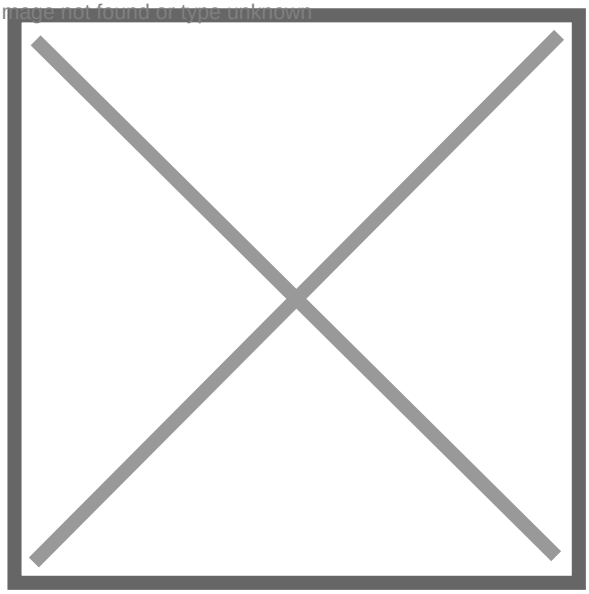

Crédit d'impots sur les intérets d'une résidence principale

Par **poquelin**, le **06/01/2010** à **14:34**

Bonjour,
Nous avons acquis ma compagne et moi une résidence principale en mars 2009. Si j'ai bien compris, nous avons droit à 40% de crédit d'impôts sur les intérets payés en 2009. Nous ne sommes ni pacsés ni mariés pour le moment et déclarons nos impots séparémént (ma compagne ayant pris notre fille à sa charge) et avons acheté ce bien immobilier conjointement. Pouvons nous tous les deux prétendre à ce crédit d'impots sur chacune de nos déclarations d'impots futures (en partageant la somme des intérets sur les deux déclarations) ou sur une des deux seulement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés